

**1962 : L'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'ALGÉRIE DANS LE
DÉPARTEMENT DES ALPES-
MARITIMES SELON LA PRESSE
LOCALE**

Anis BEN ALI

Les journaux des Alpes-Maritimes ont accordé une grande place à l'arrivée massive des Français d'Algérie, parce qu'un très grand nombre d'entre eux a choisi de s'installer dans ce département. Ce nombre fait poser la question dont la presse rend compte de leur accueil, des problèmes qu'autant d'arrivées en peu de temps peuvent poser, problèmes de logement notamment. Le département des Alpes-Maritimes est au troisième rang après la Seine et les Bouches-du-Rhône par le nombre des rapatriés français d'Algérie (1962). Cet afflux des rapatriés dans ce département peut s'expliquer ou bien par un accueil favorable ou bien par l'attrait géographique de ce département du Midi Méditerranéen qui est l'un des départements vers lequel les rapatriés se sont massivement dirigés. Comment était l'accueil des Français d'Algérie dans la presse des Alpes-Maritimes en 1962 ? Qu'a fait la presse des Alpes-Maritimes pour sensibiliser l'opinion publique à la cause des rapatriés d'Algérie ? A-t-elle vraiment aidé ces rapatriés et comment ?

Les Français d'Afrique du Nord qui ont choisi le département des Alpes-Maritimes comme lieu de résidence étaient nombreux. Lors du grand rassemblement des Pieds-Noirs à Nice, à l'occasion des 25 ans du rapatriement en juin 1987, le quotidien *Nice-Matin* a affirmé que les rapatriés étaient alors au nombre de 80.000 à Nice et 120.000 dans le département¹. Dans ce département, il semble que les rapatriés Français d'Algérie aient été attirés par le climat comparable à celui d'Algérie ce que relève *l'Action Républicaine* qui a noté que «...comme les Français d'Indochine, puis ceux du Maroc et de la Tunisie, c'est tout naturellement vers les régions de notre Midi, que nos compatriotes d'Algérie, ont cherché un refuge, attirés sans doute, par le climat, mais aussi par un désir de retrouver, sur l'autre bord de la Méditerranée, des sites comparables à ceux qu'ils regrettaient de ne plus contempler »². La même remarque se retrouve dans le quotidien du bord opposé, *Le Patriote* : « On sait par ailleurs que Nice et notre région, à la fois par l'attrait de leur situation géographique et aussi par la forte implantation organisée d'anciens colons de Tunisie, du Maroc et déjà d'Algérie, sont particulièrement concernées par ce phénomène social »³.

La presse des Alpes-Maritimes, à l'exception du journal « L'Action Républicaine », n'a pas été favorable à l'arrivée massive des Français d'Algérie en raison des difficultés d'accueil : « M. Pasquini, député des Alpes-Maritimes a entretenu M. Pierre Boulin, secrétaire d'Etat aux réfugiés, de la situation plus particulière du département à la suite de l'arrivée des réfugiés en provenance d'Algérie. M. Boulin va faire en sorte que les réfugiés soient dirigés sur d'autres départements mieux équipés pour accueillir les réfugiés. Par ailleurs, il a décidé de prendre trois sortes de mesures : étoffer en moyens et en personnel l'antenne de réception installée à la préfecture des Alpes-Maritimes ; accorder des primes aux constructeurs qui s'engagent à réserver un pourcentage important d'appartements aux réfugiés ; favoriser les groupements d'implantation industrielle »⁴.

Le département des Alpes-Maritimes n'avait pas grande chose à offrir aux rapatriés Français d'Algérie en matière de logement et d'emploi. C'est pour cela que, dans un premier temps, leur accueil n'était pas jugé souhaitable par la majorité de la presse des Alpes-Maritimes. En effet, «...nous nous trouvons dans un département touristique qui offre peu de solutions du genre de celles que recherche l'Antenne des repliés et rapatriés. (...) Malheureusement le département des Alpes-Maritimes ne connaît pas du moins pour l'instant, de véritable essor industriel. On y vit du tourisme, de l'industrie hôtelière, et une agriculture pratiquement limitée à la culture des fleurs, il est peu probable que dans ces conditions que

¹ *Nice-Matin*, 30 mars 1987.

² *L'Action Républicaine*, 30 mai 1962.

³ *Le Patriote*, 26 juin 1962.

⁴ *Nice-Matin*, 18 mai 1962.

tous les rapatriés et repliés installés dans ce département, et qui ont besoin de travailler, puissent y trouver l'emploi qu'ils recherchent et le logement qu'ils désirent »⁵.

La presse des Alpes-Maritimes a salué la décision des pouvoirs publics de ne plus recevoir des rapatriés dans les départements du Midi après le 23 juillet 1962. Le mensuel *Réalités Niçoises* s'est montré, tacitement soulagé par une telle décision : «...d'ailleurs, cet état des choses n'a pas échappé au Secrétariat d'Etat aux Rapatriés, non seulement pour ce département, mais, aussi, pour presque tous les départements qui débordent la Méditerranée. Il a, en effet, pris la décision de ne pas recevoir dans ses services les rapatriés et repliés arrivés dans le département postérieurement au 23 juillet. Cette mesure ne manque, certainement pas de sagesse, mais elle est à notre sens, un peu trop absolue »⁶.

La presse des Alpes-Maritimes se fait alors l'écho de cette volonté de dissuader les Français d'Algérie de s'installer dans ce département et elle n'a pas caché cette volonté. En effet, avec le grand nombre des Français d'Algérie, arrivés dans le département des Alpes-Maritimes, il n'a été signalé l'arrivée que d'un seul avion en provenance d'Algérie. De plus, cette arrivée des Français rapatriés d'Algérie a été jugée indésirable par le quotidien *L'Espoir* : « l'aérodrome de Nice a accueilli pour la première fois, ce matin, des rapatriés d'Algérie. Un D.C 7 affrété par la T.A.I., et qui va effectuer la navette entre Bône et Nice, a ramené 105 personnes qui vont se répartir dans les différentes localités de la côte d'Azur. Trois autres arrivées sont prévues pour aujourd'hui et cette rotation doit s'accélérer dans les jours à venir. Le département des Alpes-Maritimes n'était pas considéré, jusqu'à présent, comme département d'accueil des rapatriés d'Algérie »⁷. Ce n'est qu'à la fin du mois de juin qu'un avion a pu débarquer des Français d'Algérie à l'aéroport de Nice. L'hostilité à l'arrivée des Français d'Algérie dans le département des Alpes-Maritimes est à un point tel que la presse n'a signalé que l'arrivée de cet unique avion.

Il est de même pour les arrivées par voie maritime, la presse des Alpes-Maritimes a parlé des débarquements à Marseille, Toulon et même Bordeaux, mais aucun bateau n'a accosté dans le port de Nice. Toutefois, le quotidien *Nice-Matin* a signalé l'arrivée d'un chalutier. Ce chalutier *Farandole*, qui a ramené 10 personnes rapatriés d'Algérie à Nice, n'a pas eu l'autorisation de rester dans le port de Nice : «...il devra mouiller à Villefranche, car les autorités du port de Nice ne peuvent pas accorder un poste à la *Farandole* »⁸.

L'une des principales raisons évoquées par la presse des Alpes-Maritimes pour ne pas recevoir des rapatriés d'Algérie dans le département des Alpes-Maritimes, est le manque d'emplois. En effet, la majorité des rapatriés d'Algérie sont agriculteurs et fonctionnaires ce qui est incompatible avec les offres d'emplois dans un département touristique comme les Alpes-Maritimes. La presse des Alpes-Maritimes a donc exhorté les rapatriés à chercher du travail dans d'autres départements qui en offrent : « Alors que les services de l'accueil fonctionnent à Nice, au n° 4 du boulevard Carabacel, les services économiques et sociaux se trouvent, avec la direction, au n° 3 de la rue Galléan. En effet, la seconde opération, délicate et importante, mérite d'être menée loin de l'agitation, la plupart du temps sur rendez-vous avec les intéressés. Il n'est assurément pas facile de « reclasser » les rapatriés à la fois dans le cadre des directives gouvernementales, des possibilités d'implantations offertes par le département des Alpes-Maritimes, du IVème plan économique et compte tenu des désirs et des catégories dont relèvent les rapatriés. Il faut certes engager le rapatrié à s'orienter vers d'autres régions, mais il faut aussi attirer ici des donneurs d'emplois ! Les non salariés ont-ils

⁵ *Réalités Niçoises*, septembre 1962.

⁶ Ibid.

⁷ *L'Espoir*, 26 juin 1962.

⁸ *Nice-Matin*, 1^{er} juillet 1962.

davantage de chances ? Oui, dans la mesure où ils disposent de fonds suffisants pour le lancement de leurs affaires »⁹

Il est clair, d'après la presse des Alpes-Maritimes, que les rapatriés s'ils sont demandeurs d'emplois ne sont pas les bienvenus, dans ce département, ce qui n'est par contre pas le cas s'ils sont prêts à investir.

Le journal *L'Action Républicaine*, qui était le journal de Jean Medecin, député-maire de Nice au moment du rapatriement des Français d'Afrique du Nord, a fait exception parmi la presse des Alpes-Maritimes. Ce journal a été très favorable à l'arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord dans le département et il n'a parlé d'aucun problème pour leur intégration dans le département des Alpes-Maritimes. En fait, c'est l'unique journal qui a parlé ouvertement d'un accueil à bras ouverts des Français d'Algérie : « le problème des rapatriés si douloureux et délicat a pris, dans notre commune tout spécialement, une place importante. En effet, le nombre de nos compatriotes qui choisirent la ville de Nice comme terre d'adoption s'élève à 70.000. On comprendra alors que la municipalité se soit fait un devoir de créer un service chargé de conseiller ces familles déracinées et de leur venir en aide »¹⁰. En outre, ce journal a affirmé que «...de nombreuses demandes d'emploi ont pu être satisfaites grâce à des interventions auprès de divers employeurs, rapatriés eux-mêmes bien souvent »¹¹. De plus, ce journal a évoqué les gestes de solidarité et d'accueil, absents des autres journaux. En effet, « lors de l'arrivée massive des Français rapatriés d'Algérie, après l'accession de ce pays à l'indépendance, cinq cents repas étaient servis chaque jour, soit gratuitement, à ceux de nos compatriotes qui étaient entièrement démunis de ressources soit à des prix modiques pour les autres. Quarante-neuf mille trois cent cinquante-trois repas ont été servis aux rapatriés, pendant la période durant laquelle ce service a été ouvert »¹².

Ce journal a fait l'exception en évoquant le service municipal des rapatriés qui a été fondé le 1^{er} décembre 1962 par le maire de Nice, Jean Médecin. Ce service n'a été signalé que par le journal *L'Action Républicaine*. Cependant, ce service municipal des rapatriés a été évoqué par la presse nationale en 1987, quand il a été décidé d'organiser un grand rassemblement des rapatriés Français d'Afrique du Nord dans la ville de Nice. Ce rassemblement (25 ans après) a regroupé 200.000 rapatriés et de nombreuses personnalités politiques dont le premier ministre de l'époque, Jacques Chirac. Ce rassemblement a eu lieu à Nice parce qu'elle était la première ville de France à avoir créé un service municipal des rapatriés : «...le choix de Nice comme cité d'Accueil n'est pas manichéen, il est certes quelque peu passionnel, se souvenir que Jean Medecin, le père de l'actuel maire de Nice (Jacques Medecin), fut le premier et (au début tout au moins) l'un des rares à ouvrir toutes grandes les portes de sa ville aux pieds-noirs en exil. C'est Nice qui en accueillit le plus grand nombre (...) 80.000 d'entre eux ont choisi de rester à Nice »¹³.

Le maire de Nice, Jean Médecin a expliqué les raisons de la fondation du service municipal des rapatriés dans un long article avec un grand titre : «...C'est alors que, considérant avec grande sympathie les difficultés de tous ordres, éprouvées par les réfugiés d'Afrique du Nord, la municipalité de Nice prit l'initiative de créer un service municipal des rapatriés afin de pallier l'insuffisance d'effectif des services officiels. (...) La création du service municipal des Rapatriés, fut le témoignage de l'intérêt efficient que portait la municipalité de Nice, au triste sort des rapatriés (...). Le service municipal des rapatriés, connu – dès sa création le 1^{er} décembre 1962 – une très grande activité, organisé pour

⁹ Nice-Matin, 6 décembre 1962.

¹⁰ *L'Action Républicaine*, 1959-1965.

¹¹ Ibid.

¹² *L'Action Républicaine*, 15 février 1965.

¹³ *Action-Nice-côte-d'azur*, décembre 1986.

renseigner, conseiller, orienter les rapatriés désirant s'installer non seulement à Nice mais dans les Alpes-Maritimes »¹⁴.

Le service municipal des rapatriés a joué un rôle très important en faveur des rapatriés Français d'Afrique du Nord, d'après *L'Action Républicaine* : «...Le nombre des rapatriés reçus dans les bureaux n'a cessé de croître, on peut dire que depuis sa création le service municipal des rapatriés de la ville de Nice a contribué à faire accorder à ces malheureux près de 10 milliards d'anciens francs. Cela n'a pu aboutir que grâce à l'esprit de collaboration dont le service a bénéficié à tous les échelons de la Direction départementale des rapatriés des Alpes-Maritimes et principalement auprès de son directeur. Ces rapatriés, par l'intermédiaire de *L'Action Républicaine*, les en remercie, comme ils expriment leur gratitude à l'ensemble des membres du personnel du service municipal des rapatriés, pour l'accueil cordial qui leur fut toujours réservé, pour leur dévouement dont la manifestation fut si constante qu'elle déborda largement sur les horaires quotidiens de leur fonction, et même sur la durée de leur congé annuel »¹⁵. L'accueil a été très favorable pour les Français rapatriés d'Algérie, mais ce fameux service municipal des rapatriés n'a été évoqué par aucun autre journal de la presse des Alpes-Maritimes. On peut se demander s'il a vraiment joué un grand rôle en faveur des rapatriés et si sa création n'était pas essentiellement due à des préoccupations électorales en suivant l'historien André Nouschi, qui a montré qu'«...ils (les pieds-noirs) ont souvent un point de vue non négligeable dans le jeu politique local ou national. On sait qu'au début de leur venue ils ont été vigoureusement hostiles à De Gaulle et aux gaullistes. Ainsi, à Nice, ils ont assuré aux élections municipales de 1965 la défaite du candidat gaulliste, le général Delfino (...) On notera que localement, et surtout dans les départements du Midi, les pieds-noirs ont, depuis 1962, pesé sur la vie politique »¹⁶. Les rapatriés Français d'Afrique du Nord étaient une nouvelle clientèle sur l'échiquier politique français où la droite et l'extrême droite ont toujours voulu récupérer leurs précieuses voix électorales. En effet, «...votant massivement pour Tixier-Vignacour en 1965 contre De Gaulle, contribuant à la victoire de Giscard d'Estaing en 1974, puis à sa défaite en 1981, ils ont de la sympathie pour Chirac, malgré sa filiation gaulliste. Ils boudent Barre, qui a refusé de signer l'amnistie des généraux. Ils ont avec Le Pen une affinité historique : Le Front National totalise 20 à 25% dans certaines régions du pourtour méditerranéen, où ils sont les plus implantés. Une cible stratégique »¹⁷.

En octobre 1962, une réunion d'information du comité d'aide aux rapatriés a eu lieu à Nice. Lors de cette réunion, les élus et les politiques en général se sont montrés ardents défenseurs de la cause des rapatriés. Cependant, le but était de gagner les voix de ces rapatriés : «...Parler des perspectives d'avenir implique un retour sur le passé : ce fut la tâche de M. Jacques Peyrat qui a une grande expérience des événements d'Algérie et dont les paroles furent écoutées avec attention et émotion par l'assistance fraîchement meurtrie. M. Jean-Marie Le Pen, député de Paris, fut le dernier orateur de la soirée. Il y eut des instants d'intense émotion parmi cette foule de rapatriés, notamment lorsque le député présenta deux femmes rapatriées à Nice qui symbolisent le drame des Français d'Algérie : Mme Jeanpierre, veuve du colonel Jeanpierre, ancien colonel du 1^{er} R.E.P. tombé au combat, et Mme Gabet dont le mari, maire de Coléa, et les enfants furent assassinés par les terroristes F.L.N. Il fut bien sûr question de référendum et d'élections législatives mais les orateurs prêchèrent devant des convaincus... »¹⁸. En fait, la défense de la cause des rapatriés a servi de moyen de récupération de cet électorat pieds-noirs par la droite française.

¹⁴ *L'Action Républicaine*, 1959-1965.

¹⁵ Ibid

¹⁶ Robles Emmanuel, *Ces minorités qui font la France les Pieds-Noirs*, Philippe Lebaud, Paris, 1982, P.182.

¹⁷ *Le Point*, 29 juin 1987.

¹⁸ *Nice-Matin*, 19 octobre 1962.

Vers la fin de l'année 1961, avec l'arrivée des Français de Tunisie, à la suite de la crise de Bizerte, l'antenne de Nice a affronté beaucoup de difficultés pour répondre aux besoins des rapatriés. Les responsables de cette antenne ont demandé aux pouvoirs publics l'autonomie par rapport au centre de Marseille : «...le rattachement au centre de Marseille entraîne des lenteurs dans l'octroi des secours qui rendent pratiquement ces secours inutilisables »¹⁹. La demande d'autonomie, par rapport au centre de Marseille ainsi que l'amélioration des moyens techniques (trois petits bureaux d'une superficie totale d'environ 45 m² de la préfecture annexe de Nice) ont été négligés par les pouvoirs publics. Le mensuel *Réalités Niçoises* s'interroge : «...pourquoi donc, malgré le dévouement du personnel, des récriminations, des doléances, des paroles de désespoir retentissent-elles dans les trois bureaux de l'Antenne ? Simplement, parce que l'Antenne de Nice n'avait pas pouvoir pour répondre aux besoins immédiats des rapatriés, ni les crédits nécessaires pour les satisfaire. Le centre de Marseille était seul compétent ; seul, il détenait les crédits et il ne pouvait les déléguer. Et les rapatriés devaient attendre des semaines et souvent des mois, avant de recevoir les secours immédiats auxquels ils pouvaient prétendre »²⁰. Il s'agit, en fait, d'un vieil antagonisme entre Nice et Marseille.

L'arrivée des Français rapatriés d'Algérie a compliqué davantage la tâche des responsables de l'Antenne de Nice. En effet, «...cette Antenne n'est pas encore équipée pour faire face convenablement à ses devoirs. Son personnel a bien été augmenté de 15 unités nouvelles environ, mais celles-ci ne pourront avoir le rendement souhaité que dans quelques semaines, lorsqu'elles se seront pénétrées de la législation. Le nombre de bureaux a été aussi considérablement accru. (...) Mais d'autres dispositions sont indispensables pour que l'Antenne de Nice puisse exercer sa mission à la satisfaction générale. Il lui faut des crédits. Afin de ne pas la contraindre à opérer par astuces ou artifices pour donner à manger à ceux qui ont faim, et un lit à ceux qui ont besoin de repos »²¹. En outre, la désorganisation due à la complexité de la relation entre l'Antenne de Nice et du centre de Marseille du Secrétariat d'Etat aux rapatriés accentuait les difficultés. En effet, «...au début, tous les dossiers devaient être transmis à la direction générale de Marseille, mais bien vite, en raison du grand nombre des rapatriés installés dans les Alpes-Maritimes, il a fallu donner une certaine autonomie de gestion à l'antenne de Nice qui, à compter du 14 juin, put payer directement les prestations. Certains dossiers sont revenus de Marseille ; d'autres sont restés. Quelques rapatriés ont même été payés partie de Marseille, partie de Nice ! (...) De nombreux dossiers sont dans les oubliettes phocéennes, notamment ceux des rapatriés arrivés avant le 11 mars dernier (1962), car pour ces derniers le service de Nice n'est pas compétent. Ceci explique (mal) que les derniers arrivés sont les premiers servis. Il serait donc souhaitable que l'antenne de Nice puisse récupérer tous les dossiers qu'elle a constitués, pour assurer un rapide règlement »²².

L'antenne de Nice a ouvert un nombre très important de dossiers des familles rapatriées d'Algérie dans le département des Alpes-Maritimes. En effet, «...13.000 dossiers entassés depuis mars donnent un total d'environ 18.000 dossiers. Comme les statisticiens estiment que les familles rapatriées comptent en moyenne trois ou quatre personnes, on peut avancer qu'une soixantaine de milliers de rapatriés se sont établis dans les Alpes-Maritimes »²³. Ce chiffre peut être inférieur au nombre exact des rapatriés établis dans les Alpes-Maritimes. En effet, il y avait des familles qui se sont établies dans les Alpes-Maritimes sans passer par les services de l'antenne de Nice et sans y ouvrir un dossier. Le mensuel *Réalités Niçoises* a estimé que le nombre des rapatriés établis dans les Alpes-

¹⁹ *Nice-Matin*, 24 décembre 1962.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Réalités Niçoises*, septembre 1962.

²² *Nice-Matin*, 2 décembre 1962.

²³ *Ibid.*

Maritimes, vers la fin de 1962, est autour de 100.000 personnes²⁴. Dans un graphique caricaturé, le quotidien *Nice-Matin* du 2 décembre 1962 a voulu affirmer ce débordement dans l'Antenne de Nice avec l'arrivée des Français d'Algérie. Le département des Alpes-Maritimes qui n'était curieusement pas considéré par la presse comme un département d'accueil pour les Français d'Algérie a vu affluer un nombre de plus en plus grand de rapatriés. Cependant, avant le rapatriement officiel des Français d'Algérie (après le 11 mars 1962), l'arrivée des rapatriés n'était pas massive. En effet, depuis la création de l'antenne de Nice en 1957, le nombre des arrivés est chiffré à un millier de familles par an. Par contre, en 1962, le nombre a atteint 13.000 familles, et l'antenne de Nice était dans l'obligation de s'en occuper. En effet, jusqu'au «...15 octobre, l'antenne de Nice avait mandaté : en prestations de retour 24,8 millions, en prestations de subsistance 6,7 millions, soit avec les secours exceptionnels, un total de 31,6 millions. On a dû d'ailleurs franchir, ces jours-ci, le cap des trois milliards et demi d'anciens francs. A ces sommes s'ajoutent celles allouées par la délégation régionale de Marseille »²⁵.

Il faut signaler que l'antenne de Nice a fonctionné à l'image des mesures prises par les pouvoirs publics pour l'accueil et l'intégration des rapatriés Français d'Algérie. Les fausses estimations et l'impréparation à l'arrivée massive des Français d'Algérie a faussé les mécanismes impuissants mis en place par les pouvoirs publics. Cependant, malgré les insuffisances observées de la part des pouvoirs publics, la presse des Alpes-Maritimes a essayé de combler le vide pour venir à l'aide des rapatriés Français d'Algérie, notamment le quotidien *Nice-Matin*.

Le quotidien *Nice-Matin*, qui peut prétendre être neutre à l'égard de l'arrivée des Français d'Algérie dans le département des Alpes-Maritimes, est le journal qui a publié le plus d'articles sur les rapatriés d'Algérie (221 articles en 1962). En outre, ce quotidien se distingue par la rubrique « Pour les rapatriés d'Algérie », qu'il a commencé à publier presque quotidiennement du 1^{er} juin jusqu'à la fin de l'année 1962. Dans l'une des premières publications de cette rubrique, le quotidien *Nice-Matin* en a expliqué les buts : « En ces heures douloureuses que traversent nos compatriotes rapatriés d'Algérie chacun de nous se doit de leur apporter toute l'aide possible, l'appui moral le plus complet. *Nice-Matin* met ses colonnes à leur disposition pour publier leurs messages, servir de trait d'union entre les familles dispersées, les communautés disloquées par les dramatiques événements, leur faciliter la recherche d'un emploi, etc. »²⁶.

Dans cette rubrique, le quotidien *Nice-Matin* a publié plusieurs messages aux rapatriés d'Algérie. Il s'agit, tout d'abord, d'offres et de demandes de travail adressées exclusivement aux rapatriés d'Algérie : «...les repliés d'Algérie que telles ou telles offres suivantes pourraient intéresser sont priés de s'adresser à la Préfecture des Alpes-Maritimes, annexe de l'avenue Félix-Faure, à Nice, service des rapatriés bureau 343 »²⁷. De telles offres d'emploi sont fort utiles pour les rapatriés Français d'Algérie qui étaient à la recherche du travail, seul garant de leur intégration en métropole. Ensuite, le quotidien *Nice-Matin* a publié des messages des différents groupements et associations qui venaient en aide aux rapatriés en leur disant quelques mots de compassion et d'accueil, mais surtout en leur offrant un travail ou un logement. Puis, il s'agit de la publication d'une liste de personnes devant se présenter au service des rapatriés (rue Galléan, cours du lycée de jeunes filles, Nice), pour retrait de leurs mensualités de subsistance et d'allocation de départ. Le service proposé par ce journal évite aux rapatriés de faire la queue devant les services aux rapatriés et leur permet de travailler sans stress et dans des conditions meilleures d'autant que l'arrivée des Français d'Algérie a

²⁴ *Réalités Niçoises*, décembre 1962.

²⁵ *Nice-Matin*, 2 décembre 1962.

²⁶ *Nice-Matin*, 6 juin 1962.

²⁷ *Nice-Matin*, 8 juin 1962.

coïncidé avec la saison d'été, par exemple : «...sont convoqués aux services des rapatriés, 3, rue Galléan, à Nice, pour demain, les personnes possédant les numéros allant de 3.725 à 3.865 (tickets verts), pour la constitution du dossier »²⁸.

En outre, le quotidien *Nice-Matin* a tenu à expliquer aux rapatriés les aides auxquelles ils ont droit et même comment ils peuvent les obtenir et surtout de les mettre au courant des nouvelles législations et des nouveaux droits, par exemple : « Le service des rapatriés de la préfecture des Alpes-Maritimes communique : La question des prêts et subvention de reclassement et de reconversion fait actuellement l'objet d'une étude approfondie tant au secrétariat d'Etat aux rapatriés à Paris qu'à la délégation régionale de Marseille. Les circulaires d'application sont sur le point d'être diffusées. Dès réception par les différents services, un communiqué détaillé paraîtra dans cette rubrique afin que les rapatriés rentrant dans le cadre des dispositions prévues en soient informés en vue du dépôt de leur demande. En conséquence, toute demande de prêt ou de subvention de reclassement ou de reconversion professionnelle formulée avant la parution du communiqué qui doit paraître, ne pourra être prise en considération »²⁹. Puisque *Nice-Matin* était le quotidien le plus lu, il était le relais privilégié de ce type d'information.

Le quotidien *Nice-Matin* a, enfin, jugé très utile de dresser des tableaux dans lesquels étaient expliqués aux rapatriés leurs droits à cause des amalgames faits par ces derniers. Ce quotidien a noté qu' «...il suffit de rester quelques instants dans l'antichambre de l'antenne pour constater que les rapatriés connaissent mal les prestations auxquelles ils peuvent prétendre : ils confondent pour la plupart reconversion avec reclassement, installation avec prêt d'honneur (qui n'existe plus), quand ils n'ignorent pas tout et se prétendent « pour tâcher d'y voir clair » ! Il n'est pas rare non plus que l'antenne reçoive une lettre de ce genre : « j'ai lu dans le journal que j'avais droit à un prêt. Veuillez me le faire parvenir. » (Suivant simplement le nom et l'adresse du rapatrié). Il faut bien reconnaître que les rapatriés sont peu informés et que la lecture du *Journal Officiel* n'est pas à la portée de tout le monde, les informations qu'ils peuvent trouver dans les journaux sont souvent fragmentaires, disparates parfois contradictoires et toujours riches d'un vocabulaire administratif. Nous avons donc jugé utile de rassembler sous une forme schématique toute la documentation nécessaire aux rapatriés pour la connaissance des prestations dont ils peuvent bénéficier et pour l'établissement des demandes correspondantes en fonction de la catégorie dans laquelle ils entrent d'après le tableau général que nous avons établi. Mais attention, toutes les prestations ne sont pas cumulables : voir notre tableau de cumuls. Enfin, nous ne saurions trop conseiller aux rapatriés installés dans les Alpes-Maritimes, de consulter les services de la rue Galléan, notamment pour les programmes de reclassement, car ils sont parfois mal informés par ailleurs. Les fonctionnaires de l'antenne les recevront sur rendez-vous et leur éviteront des erreurs préjudiciables »³⁰.

Ainsi, le quotidien *Nice-Matin* à travers la rubrique « pour les rapatriés d'Algérie » a simplifié et organisé les mesures prises par les pouvoirs publics. De plus, à côté de cette explication et les différentes informations utiles présentées aux rapatriés, ce quotidien a présenté, aussi, l'image d'un rapatrié intégré dans la société française. En effet, il a publié, de temps en temps des images des rapatriés qui montraient leur intégration et leur familiarisation avec les métropolitains.

La rubrique « pour les rapatriés d'Algérie » a été fort utile pour les rapatriés Français d'Algérie, arrivés brutalement en France et dépaysés. En effet, elle a servi à la recherche d'un emploi, de l'information concernant leur droit aux prestations et à passer des messages à la recherche des membres de leur famille. En outre, à travers cette rubrique, le quotidien *Nice-*

²⁸ *Nice-Matin*, 8 juillet 1962.

²⁹ *Nice-Matin*, 6 juillet 1962.

³⁰ *Nice-Matin*, 7 décembre 1962.

Matin a voulu démontrer que les métropolitains à travers les groupements et associations étaient soucieux du sort des rapatriés d'Algérie. En effet, les quelques messages exprimant l'accueil favorable et la compassion sont d'une grande importance pour des rapatriés à la recherche fébrile d'une aide. Enfin, cette image d'un rapatrié intégré dans sa « nouvelle » société est rassurante pour les métropolitains angoissés par l'O.A.S. et pour les rapatriés désespérés.

En somme, le rapatriement des Français d'Algérie a eu un grand écho dans la presse des Alpes-Maritimes par rapport à celui des Français de Tunisie et du Maroc, vu leur grand nombre et le rythme de leur arrivée. En effet, pour la seule année 1962, la presse des Alpes-Maritimes a publié 337 articles, alors qu'elle n'a publié que 218 articles entre 1955 et 1961 (avec 328.233 rapatriés). Puis, au cours de cette année, tous les journaux ont relaté le rapatriement des Français d'Algérie, ce qui permis d'avoir une multitude de points de vue allant de l'accueil favorable, en passant par la neutralité de quelques journaux, jusqu'à l'hostilité à leur arrivée. En effet, l'arrivée massive et brutale des Français d'Algérie en France n'a pas laissé indifférents la presse des Alpes-Maritimes ainsi que les métropolitains. D'ailleurs, c'est la première fois depuis 1955 que la presse a commenté la relation rapatrié-métropolitain. Tout d'abord, les métropolitains ont été angoissés par l'arrivée massive et brutale des Français d'Algérie, d'autant plus que la presse a révélé les actes terroristes perpétrés par l'O.A.S. en Algérie et en métropole. Ensuite, la presse des Alpes-Maritimes a signalé la préparation « timide » des pouvoirs publics pour recevoir les Français d'Algérie et leurs fausses prévisions. En effet, ces derniers ont prévu l'arrivée de 100.000 rapatriés par an, soit 25.000 familles, la réalité fut autre, puisqu'à la fin de l'année 1962, la presse des Alpes-Maritimes a indiqué le nombre de 800.000 rapatriés Français d'Algérie.

Puis, la presse des Alpes-Maritimes a présenté le rapatriement des Français d'Algérie comme un événement exceptionnel, puisqu'en été 1962, les journaux annonçaient dans la précipitation les chiffres d'arrivés ainsi que les différents bateaux qui accostent et les avions qui atterrissent en métropole avec des milliers de rapatriés. Les journaux se sont rués pour suivre le « spectacle » de l'arrivée massive et brutale des Français d'Algérie et ils ont démontré l'imprévoyance des pouvoirs publics. Cependant, le journal communiste *Le Patriote*, éternel adversaire du pouvoir gaulliste a vu dans ce spectacle un moyen pour agir sur l'opinion publique et ternir l'image des pouvoirs publics débordés par l'arrivée massive et imprévisible des Français d'Algérie, montrant leur impuissance par les mesures prises pour sauver ce qu'ils pouvaient sauver face à l'avalanche estivale. De plus, la presse des Alpes-Maritimes a démontré que la relation entre les pouvoirs publics et les associations s'est dégradée à cause de l'imprévoyance et l'impuissance des pouvoirs publics pour faire face aux problèmes qu'ont connus les rapatriés.

L'attitude de la presse des Alpes-Maritimes est contradictoire, puisque d'un côté elle a lancé des appels à la solidarité nationale et a publié des offres de travail aux rapatriés, d'un autre coté, elle n'a pas souhaité les voir s'installer dans ce département.

